

COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Connexion compétences Charlevoix 2016-2018

Subvention salariale disponible!

BAIE-SAINT-PAUL, le 6 mars 2017 – En vue de la saison estivale, la Chambre de commerce de Charlevoix rappelle que son projet *Connexion compétences* est toujours accessible. Prenant la forme d'une subvention salariale, il a pour but de soutenir les jeunes confrontés à des obstacles à l'emploi, qui éprouvent de la difficulté à s'intégrer au marché du travail ou à s'y tailler une place.

Depuis le 1^{er} août, 16 jeunes de moins de 30 ans ont bénéficié du projet financé par Service Canada dans le cadre de la *Stratégie emploi jeunesse* du Gouvernement du Canada. 15 entreprises publiques et privées ont accueilli des participants. De ce nombre, 9 sont de nouveaux employeurs, comparativement à l'an dernier.

«Charlevoix est confronté à une importante pénurie de main-d'œuvre notamment dans le secteur manufacturier. Connexion compétences vient diminuer les risques des employeurs de miser sur une jeunesse parfois inexpérimentée ou peu qualifiée. De plus, le projet aide à contrer l'exode de nos jeunes et, à l'inverse, contribue à accueillir de nouveaux migrants dans notre région», souligne M. Julien Dufour, président de la communauté d'affaires.

Critères d'admissibilité

Le projet *Connexion compétences Charlevoix* s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans pleins de potentiel, mais qui ont besoin d'un coup de pouce pour s'épanouir ou se faire valoir sur le marché du travail. Pour être admissible, les jeunes doivent être citoyens canadiens et avoir légalement le droit de travailler au Québec.

L'aide financière versée à l'employeur peut atteindre 50% du salaire brut du participant. La contribution de *Connexion compétences* ne peut toutefois excéder 10,75\$ de l'heure. L'expérience de travail doit être de 12 à 20 semaines et permettre au participant d'effectuer entre 30 à 40 heures de travail par semaine.

Les entreprises qui désirent intégrer un participant à leur équipe de travail doivent contacter la Chambre de commerce avant de procéder à son embauche. Elles devront offrir une expérience professionnelle enrichissante et valorisante dans notre région et contribuer au développement des connaissances et des compétences de jeunes.

Ce projet est accessible tant aux entreprises privées et publiques qu'à des organismes à but non lucratif, qu'ils soient membres ou non de la Chambre de commerce. La reddition de compte est simple et n'entraîne pas de surcharge administrative. Les entreprises sélectionnées pour accueillir des participants doivent, dans la mesure du possible, déployer les efforts raisonnables pour les intégrer au personnel régulier de l'entreprise une fois la subvention terminée.

Pour plus d'information sur les critères d'admissibilité, contactez Mme Julie Tremblay, coordonnatrice du projet, au 418 760-8648, poste 302.

Source et informations: Julie Tremblay | coordonnatrice
La Chambre de commerce de Charlevoix
B 418 760-8648 poste 302
C 418 633-2114



À NOS PARTENAIRES ANNUELS



ACCESCONSEIL DUBOIS | BMR DE CHARLEVOIX | DESJARDINS ENTREPRISES | HYDRO QUÉBEC | SADC

EMPLOI QUÉBEC | MRC DE CHARLEVOIX | MRC DE CHARLEVOIX-EST